

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 14 mai 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-05-119

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 mai 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-05-120

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-05-121

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL
(MP-2024-05)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-05 pour les mois de mars et avril 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-122

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AVRIL 2024**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-123

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE D'UN PAVILLON
DU FUTUR HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la D^{re} Monique Rozon-Rivest a commencé sa pratique de la médecine en 1977;

Considérant qu'en 1994, la D^{re} Monique Rozon-Rivest a fondé la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges, organisme ayant comme mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité;

Considérant que la D^{re} Rozon-Rivest a été nommée membre du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec pour la période de 2014 à 2017;

Considérant qu'elle fut présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS de Vaudreuil-Soulanges de 2004 à 2013 et secrétaire de l'exécutif de 2015 à 2020;

Considérant que la D^{re} Rozon-Rivest a reçu de nombreux honneurs pour son engagement dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges, notamment le prix Jean-Paul Gendron de l'Association des médecins omnipraticiens du Sud-Ouest en 2014, le trophée distinction Desjardins Vaudreuil-Soulanges en 2018 et l'ordre des bâtisseurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le Collège des médecins du Québec lui a décerné, en 2018, le prix d'humanisme pour son engagement social qui incarne les valeurs d'humanisme et dont les actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement de ses patients et de sa communauté;

Considérant que le nouvel Hôpital de Vaudreuil-Soulanges est un investissement de 2,6 milliards de dollars, que la capacité prévue est de 404 lits, l'urgence comptera 41 civières, le bloc opératoire de 11 salles d'opération, qu'il y aura plus de 4 800 employés et plus de 200 médecins;

Considérant que le nouvel Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sera « centré sur les personnes » et sera « humain, audacieux, innovant, performant grâce à des services et à un environnement facilitant une expérience-patient et une expérience-employé positives », il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Claudine Girouard-Morel

De recommander au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) et au gouvernement du Québec de nommer un des pavillons du futur Hôpital de Vaudreuil-Soulanges le « Pavillon Monique-Rozon-Rivest ».

De transmettre la présente résolution à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-124

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que l'employé demandeur, employé permanent qui cumule plus de cinq (5) années de service continu, a déposé le 19 avril 2024, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 12.1 de la convention collective de travail en vigueur, pour une période de six (6) mois, soit du 6 mai au 6 novembre 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'accorder à l'employé demandeur un congé sans solde du six (6) mois, soit du 6 mai au 6 novembre 2024 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-125

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Considérant que l'employé demandeur, employé permanent qui cumule plus de trois (3) années de service continu, a déposé le 23 avril 2024, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 23.02 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 16 juillet au 23 août 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder à l'employé demandeur un congé sans solde pour la période du 16 juillet au 23 août 2024 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-126

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2024-2029

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Pincourt souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2024-2029, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De joindre à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} novembre 2024.

De s'engager à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus.

D'autoriser l'UMQ, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Laurentides-Outaouais relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2024-2029 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-127

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ŒUVRE D'ART MURALE AU 242, RUE SHAMROCK - PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire réaliser une troisième murale extérieure dans le cadre de son programme d'intégration des arts;

Considérant la conformité du projet au *Règlement 929 relatif à l'art mural public*;

Considérant l'autorisation accordée par la Régie de l'eau de l'île Perrot pour la réalisation du projet;

Considérant que ce projet, classé deuxième lors de l'appel de projets 2024, est aussi recommandé par le comité d'intégration des arts au paysage urbain, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réalisation du troisième projet d'œuvre d'art murale au 242, rue Shamrock, dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de l'artiste Nicolas Lareau pour la somme de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-701.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-128

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'achat de matériel informatique pour le conseil municipal auprès de « *APPLE CANADA INC.* » pour la somme maximale de 8 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-129

**ABOLITION DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,
CRÉATION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET
NOMINATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'abolir la commission de la Sécurité publique.

De créer un comité de la Sécurité routière et d'y nommer les personnes suivantes :

- Mme Denise Bergeron, conseillère à titre de présidente;
- M. René Lecavalier, conseiller à titre de vice-président.

De déléguer au directeur général le pouvoir de nommer les gestionnaires qui siègeront sur le comité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-130

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN
POLLINISATEUR POUR MONARQUES AU PARC TROTTER -
DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET
PLANTATION »**

Considérant la volonté de la Ville d'obtenir la certification « Ville amie des monarques » de la Fondation David Suzuki;

Considérant que, pour ce faire, la Ville doit remplir certains critères tout en démontrant, d'une part, le respect de ses engagements pour la protection des pollinisateurs et, d'autre part, que des projets sont en marche ou sont prévus pour améliorer l'habitat de ces derniers;

Considérant l'opportunité de créer des aménagements avec entretien minimal à la fois bénéfique pour les insectes pollinisateurs, la biodiversité et les usagers du parc Trotter, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer le contrat d'aménagement d'un jardin de monarques au parc Trotter auprès de la « *COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ POLLIFLORA* » pour la somme de 16 754,72 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Environnement et plantation » et de l'imputer au poste budgétaire 02-752-10-627.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-05-131

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS
D'AVRIL 2024**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'avril 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-132

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 111 089 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'affectation d'une somme de 111 089 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve « Éventualités ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-05-133

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-07-213 - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - USINE D'ÉPURATION DES EAUX

Considérant la résolution numéro 2023-07-213 adoptée à la séance ordinaire du 11 juillet 2023, pour des travaux de mise à niveau de la station de pompage SP-04, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution numéro 2023-07-213, à son 3^e point, concernant les travaux de mise à niveau de la station de pompage SP-04 afin de remplacer la somme de « 15 000 \$ » auprès de « *Solutions P-Logix inc.* » par la somme de « **10 750 \$** » ainsi que la somme de « 8 000 \$ » auprès de divers fournisseurs par la somme de « **12 250 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-134

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE CREW CAB SIERRA 2024 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant la résolution numéro 2022-07-232 adoptée à la séance ordinaire du 12 juillet 2022 concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes neuves ½ tonne hybride, auprès de « *ÎLE-PERROT TOYOTA* », pour la somme de 176 838,46 \$;

Considérant la résolution numéro 2024-03-086 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024, dans laquelle la Ville annulait l'appel d'offres 2022-003-a pour la fourniture de deux camionnettes neuves ½ tonne hybride en raison notamment des délais de livraison, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Hugo Gendreau

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'une camionnette Crew Cab Sierra 2024 (¾ tonne, 4 portes, diesel) auprès de « *CADILLAC CHEVROLET BUICK GMC DE L'ÎLE-PERROT LTÉE* » pour la somme de 96 023,10 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 96 023,10 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 19 204,62 \$, à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-048.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-135

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA MEMBRANE DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC BELLEVUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant l'état de certains terrains de tennis au parc Bellevue;

Considérant que les conditions hivernales, marquées par de nombreuses averses ainsi que par des périodes de gel et de dégel, ont aggravé la présence de fissures sur les surfaces de jeu;

Considérant que la Ville investit annuellement plusieurs milliers de dollars afin de réparer les fissures sur les terrains de tennis;

Considérant que la solution proposée permettrait d'éviter d'injecter des sommes annuelles, en réparant les fissures dénotées et en assurant la pérennité de la surface de jeu pour les prochaines années;

Considérant qu'un autre hiver pourrait endommager davantage la surface de jeu, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réfection de la membrane de surface de jeu des terrains de tennis au parc Bellevue à la firme « *TERRASSEMENTS JOPAT INC. (JOPAT)* », suivant recherche de prix, pour la somme de 115 000 \$, toutes taxes incluses, conditionnellement à la vérification de la technicité du produit et à sa concordance au résultat attendu.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-752-00-522.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-136

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-110 – RÉPARATION MÉCANIQUE DE CERTAINS VÉHICULES MUNICIPAUX – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

Considérant la résolution numéro 2024-03-071 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024 concernant des réparations et l'entretien du Ford Econoline 2013 blanc (nacelle) du Service des travaux publics et des infrastructures, auprès de « *MM CARROSSERIE & MÉCANIQUE* », pour la somme de 11 298,79 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la résolution numéro 2024-04-110 adoptée à la séance ordinaire du 9 avril 2024 concernant la réparation mécanique de certains véhicules municipaux, auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 53 154,66 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la somme de 11 298,79 \$ du mois de mars 2024 dédoublée dans la somme de 53 154,66 \$ du mois d'avril 2024, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution numéro 2024-04-110 afin de remplacer la somme de « 53 154,66 \$ » par la somme de « **41 855,87 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-05-137

AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la tenue de la « Course Notre-Dame-de-Lorette », le mardi 18 juin 2024, à 8 h 30, sur les terrains du parc Olympique et sur le réseau routier, et ce, selon les plans déposés. En cas de pluie, cette activité sera reportée au jeudi 20 juin 2024.

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le vendredi 21 juin 2024 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier en partie est, à partir de la rue Bellevue jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (loisirs et services communautaires, travaux publics et infrastructures, urgence et protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-138

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - PROJET PLAZA P-TOWN

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le Service des loisirs et services communautaires à déposer, dans le cadre de l'appel de projets pour le Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, une demande pour le projet « Plaza P-Town - 15-25 ans », la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser M. Francis Hamel, directeur du Service, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet, ou en cas d'absence de ce dernier, Mme Sabrina Martel, agente de développement social et communautaire.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-139

ACHAT, INSTALLATION ET BRANCHEMENT D'UN TABLEAU ÉLECTRONIQUE POUR LE TERRAIN DE BASEBALL DU PARC SHAMROCK - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser l'achat d'un tableau électronique pour le terrain de baseball du parc Shamrock auprès de « *LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.* » pour la somme de 7 933,28 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'installation et le branchement du tableau électronique pour le terrain de baseball du parc Shamrock auprès de « *9339-9335 Québec inc. (EMI et Denis Bourbonnais & Fils)* » pour la somme de 4 254,08 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 12 187,36 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en trois (3) versements annuels égaux de 4 062,45 \$ à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-089.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-140

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MICROPHONES ET AUTRES ACCESSOIRES POUR L'OMNI-CENTRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant le besoin de remplacer les équipements de microphones et leurs accessoires défectueux et/ou en fin de vie;

Considérant l'urgence de les remplacer vu le grand nombre d'événements tenus dans les salles de l'Omni-Centre mensuellement, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'entériner l'octroi d'un contrat pour la fourniture de microphones et leurs accessoires pour les salles de l'Omni-Centre auprès de « *LONG & McQUADE LIMITÉE* » pour la somme de 4 870,34 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-701-21-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-05-141

ABROGER LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2023-03-83 ET 2023-10-304 - ACHAT ET AMÉNAGEMENTS D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION PR DE TYPE HYBRIDE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE – DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant la résolution numéro 2023-03-83 adoptée à la séance ordinaire du 14 mars 2023 pour l'achat d'un véhicule d'intervention PR de type hybride utilitaire à traction intégrale auprès de « *Olivier Ford Saint-Hubert* » pour la somme maximale de 71 000 \$, toutes taxes incluses, et de ses accessoires, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la résolution numéro 2023-10-304 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 concernant le remplacement du poste budgétaire, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'abroger les résolutions numéros 2023-03-83 et 2023-10-304.

D'autoriser l'achat d'un véhicule d'intervention PR de type hybride utilitaire à traction intégrale auprès de « *Olivier Ford Saint-Hubert* » pour la somme de 70 547,51 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements sur ledit véhicule auprès de divers fournisseurs pour la somme de 38 678,74 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 109 226,25 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 21 845,25 \$, à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-142

ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'entériner la nomination de M. Patrick Downs, chef aux opérations du Service d'urgence et de protection incendie (SUPI), à titre de mandataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour agir et signer au nom de la Ville de Pincourt tout document concernant les transactions relativement à la flotte de véhicules du SUPI de la Ville.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-143

AUTORISATION DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE L'ARTM, EXO, TRANSBUS ET LA VILLE DE PINCOURT - JOURNÉE DES POMPIERS 2024

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de transport collectif particulier dans le cadre de la Journée des pompiers 2024 entre l'ARTM, EXO, TRANSBUS et la Ville de Pincourt.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente soumise qui sera annexée aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-05-144

OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE SECTEUR COMMERCIAL ET AUTRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ACQUISITION D'IMMEUBLE ET REVITALISATION URBAINE »

Considérant que la Ville de Pincourt procède à l'élaboration de sa planification stratégique;

Considérant l'importance pour le conseil municipal de planifier le redéveloppement urbain tout en créant des environnements de vie adaptés aux défis actuels de la santé publique, des changements climatiques et des problèmes d'accès au logement;

Considérant que la mise en place d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) est un processus important dans la planification urbaine pour les 10 à 15 prochaines années;

Considérant qu'un PPU établit une vision de revitalisation des activités économiques et sociales de certains secteurs et que le processus sollicite la collaboration des citoyens, des commerçants et des groupes communautaires afin d'élaborer une planification durable;

Considérant que le futur PPU s'appliquera majoritairement à la zone commerciale longeant « la future autoroute 20 » et que sa mise en place permettra d'assurer un redéveloppement harmonieux du territoire de manière à répondre aux préoccupations du conseil municipal et de la population.

Considérant l'absence d'une telle planification en vigueur pour le territoire de la ville de Pincourt;

Considérant la présentation à la CATDD et la recommandation favorable de la commission, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer le mandat pour la préparation d'un Plan particulier d'urbanisme s'appliquant principalement au secteur commercial de Pincourt, auprès de la firme « BC2 GROUPE CONSEIL INC. », pour la somme de 81 086,12 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Acquisition d'immeuble et revitalisation urbaine » et de l'imputer au poste budgétaire 02-610-00-411.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-05-145

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 784-08* lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, sous la résolution 2024-04-115, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 784-08 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé* afin de modifier l'article 14 aux fins de se conformer à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui prévoit un régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 25 et s'est terminée à 19 h 28.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-05-146

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 14 mai 2024 à 19 h 28.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE